



Comme avant, mais plus simple

Le nouveau bulletin de versement avec code QR



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Le nouveau bulletin de versement

Les nouveaux bulletins avec un code QR, appelés QR-factures, existent déjà depuis l'été 2020. Ils remplaceront les fameux bulletins de versement orange et rouges le 1er octobre 2022. Les deux changements les plus marquants sont la couleur blanche neutre du bulletin de versement et le code QR imprimé sur celui-ci.

1

Le récépissé

- Peut, comme jusqu'à présent, recevoir le cachet de la poste.

2

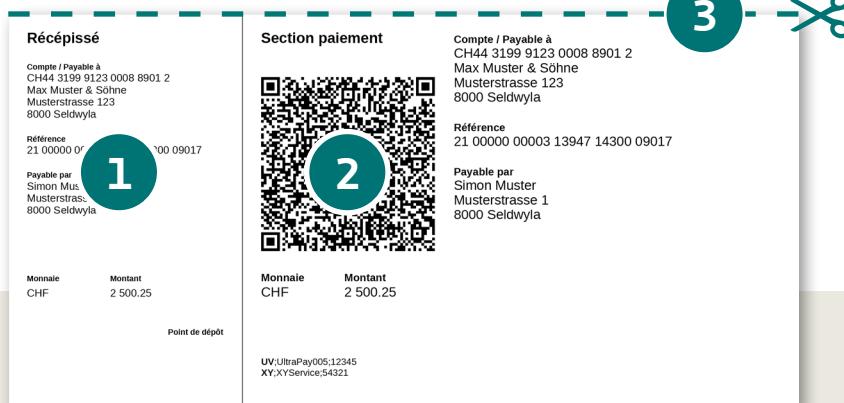
La section paiement assortie d'un code QR

- Contient toutes les informations pertinentes pour le paiement et le traitement des factures
- Contient toutes les informations sous forme de texte pour la saisie manuelle.

3

La perforation

- Permet de détacher le bulletin de versement avec code QR de la partie supérieure lors du paiement au guichet.



Récépissé		Section paiement	
Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla		Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla	
Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017		Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017	
Payable par Simon Muster Musterstrasse 8000 Seldwyla		Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla	
Monnaie CHF	Montant 2 500.25	Monnaie CHF	Montant 2 500.25
Point de dépôt			
UV:UltraPay005:12345 XY:XYService:54321			

Paiement avec la QR-facture

Vous avez quatre possibilités pour payer une QR-facture :



Au guichet : vous pouvez payer la QR-facture au guichet de la poste ou à un automate de paiement.



Par courrier : vous pouvez payer la QR-facture par ordre de paiement envoyé à la banque sous enveloppe.



Par opération bancaire en ligne (e-banking) : pour payer la QR-facture en ligne, vous devez accéder à votre e-banking sur votre ordinateur. Vous pouvez ensuite scanner le code QR avec la caméra de l'ordinateur ou un lecteur de codes QR et déclencher le paiement en cliquant à l'endroit prévu à cet effet sur l'e-banking.



Par mobile banking : ouvrez l'application de services en ligne de votre banque sur votre smartphone, scannez le code QR avec la fonction de lecture de codes QR de l'application. Vous pouvez ensuite déclencher le paiement par un simple clic.

Cette méthode numérique facilite encore les paiements pour l'ensemble des destinataires de factures. Grâce au code QR, il n'est plus nécessaire de taper le numéro de compte et le numéro de référence. Le risque d'erreurs dans le processus de paiement diminue. Bien entendu, vous pouvez tout de même continuer de saisir manuellement les coordonnées.

Le «Swiss QR-Code»

Le nouveau bulletin de versement contient le « Swiss QR-Code ». « QR » est le sigle de « Quick Response », qui signifie « réponse rapide ». Le code QR est composé de petits carrés blancs et noirs. Il contient toutes les informations importantes lisibles par les appareils pour effectuer les paiements.

Comment un «Swiss QR-Code» peut-il être lu?

Le code QR du bulletin de versement peut être lu au moyen de l'application spécifique de votre banque par votre téléphone portable (smartphone), la caméra d'un ordinateur ou le lecteur de codes QR PayEye. Important : l'appareil doit être connecté à votre application mobile ou à vos services en ligne.

Sécurité avec le « Swiss QR-Code »

Le code QR officiel sur le bulletin de versement a la croix suisse au milieu. Pour garantir que le code QR correspond au destinataire souhaité du paiement, il faut toujours vérifier les données dans l'application mobile (mobile-banking) ou les services en ligne (e-banking).



Avez-vous des questions ? Nous sommes là pour vous répondre !

Répartis dans 130 bureaux de consultation à travers tout le pays, nos spécialistes vous conseillent gratuitement, de manière compétente et en toute confidentialité sur l'utilisation du nouveau bulletin de versement. Nous aidons aussi volontiers les personnes de référence des seniors.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le nouveau bulletin de versement sur :

www.prosenectute.ch/bulletin-de-versement



CP 87-500301-3

IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Pro Senectute Suisse

Rue de Simplon 23

1800 Vevey

Téléphone 021 925 70 10

info@prosenectute.ch

www.prosenectute.ch